

access©

Sondage sur la copie : Tout ce qu'il faut savoir

PARCE QUE
PAYER **LE**
CRÉATEUR,
ÇA COMPTE.

À quoi sert le sondage sur la copie?

Les données recueillies au cours du sondage nous aideront à distribuer équitablement des redevances aux créateurs et éditeurs dont les œuvres sont utilisées dans votre école.

- Les œuvres de créateurs et d'éditeurs sont reproduites et utilisées comme outils d'apprentissage partout au Canada.
- Qu'il s'agisse d'un chapitre tiré d'un manuel de chimie ou d'une nouvelle fabuleuse, ces documents ont un effet considérable sur les étudiants.
- Access Copyright veut faire en sorte que les créateurs et les éditeurs soient rémunérés pour l'utilisation de leurs œuvres.

Si nous ne savons pas ce qui est copié, nous ne pouvons pas savoir qui il faut payer.

Parce que payer le créateur, ça compte.

PARCE QUE
PAYER LE
CRÉATEUR,
ÇA COMPTE.

La licence Access Copyright de votre école

- Votre licence donne accès à des millions d'œuvres publiées pour allumer et nourrir l'étincelle de l'apprentissage en classe.
- Elle assure aussi que les créateurs et les éditeurs des œuvres utilisées sont payés équitablement afin qu'ils continuent à créer du contenu pour les cours.
- En plus d'indiquer ce que vous pouvez copier au titre de la licence, elle comprend une disposition concernant la tenue d'un sondage annuel sur la copie dans des écoles choisies au hasard.

**NOTRE ÉCOLE
VALORISE
LE CONTENU
ET LES
CRÉATEURS
DE CONTENU**

La licence Access Copyright de notre école donne aux enseignants et aux membres du personnel accès à des millions d'œuvres publiées pour inspirer et stimuler l'apprentissage en classe.

En se fondant sur les données recueillies lors de sondages auprès d'écoles élémentaires et secondaires choisies au hasard, Access Copyright distribue, aux créateurs et éditeurs particuliers dont les œuvres ont fait l'objet de copie déclarée dans les écoles élémentaires et secondaires, les redevances payées par notre école.

**PARCE QUE PAYER
LE CRÉATEUR, ÇA COMPTE.**

AU TITRE DE LA LICENCE DE NOTRE ÉCOLE, VOUS POUVEZ :

copier jusqu'à 10 % d'une œuvre publiée appartenant au répertoire d'Access Copyright ou l'une des options suivantes :

- un chapitre, à condition qu'il ne compte pas pour plus de 20 % du livre;
- un article intégral ou une page entière d'un journal;
- une nouvelle, une pièce de théâtre, un article, un poème ou un essai en entier tirés d'une œuvre qui contient d'autres œuvres, comme une anthologie;
- une entrée complète d'un ouvrage de référence, comme un dictionnaire;
- une reproduction d'une œuvre artistique tirée d'une publication qui comprend d'autres œuvres.

VEILLEZ À :

- autant que possible, indiquer la source et le nom de l'auteur sur au moins une page de la copie; et
- limiter le nombre de copies à une par étudiant, deux pour l'enseignant et un nombre raisonnable à des fins administratives, pour communiquer avec les parents ou permettre la consultation sur place ou le prêt dans une bibliothèque.

IL NE FAUT PAS :

- créer des recueils de cours
- répartir intentionnellement les tirages de copies pour dépasser les limites permises par la licence
- vendre des copies ou les utiliser à des fins de marchandisage, de publicité ou commerciales
- altérer ou déformer l'œuvre

**PARCE QUE
PAYER LE
CRÉATEUR,
ÇA COMPTE.**

Access Copyright est là pour aider. Pour tout renseignement complémentaire, appelez au 1-800-893-5777 ou envoyez un courriel à info@accesscopyright.ca. Pour en savoir plus sur la façon dont nous nous assurons que les créateurs sont payés pour l'utilisation de leurs œuvres, consultez www.accesscopyright.ca/k12.

**PARCE QUE
PAYER LE
CRÉATEUR,
ÇA COMPTE.**

Au sujet du sondage sur la copie

- Le sondage est rapide et simple.
- Le sondage durera 10 jours dans des écoles élémentaires et secondaires choisies au hasard dans toute la Colombie-Britannique.
- Chaque école désignera un coordonnateur de sondage qui verra au bon déroulement du sondage.
- Access Copyright fournira aux écoles choisies toutes les directives et tout le matériel nécessaire.
- Pendant la période du sondage, les enseignants sont tenus de noter chaque copie papier faite à partir d'une source papier ou numérique.

Renseignements pour le coordonnateur du sondage

- Nous communiquerons avec vous avant la période du sondage pour convenir d'une brève formation par téléphone ou d'un webinaire.
- Avant le début du sondage, vous recevrez un colis contenant tout le matériel nécessaire :
 - Affiches du sondage
 - Boîtes de collecte du sondage
 - Autocollants à remplir par les enseignants
 - Bordereau d'expédition et enveloppe

SONDAGE IMPORTANT SUR LA PHOTOCOPIE EN COURS

Pendant que votre école participe au sondage, vous jouez un rôle déterminant chaque fois que vous faites une copie papier à partir d'un document papier ou numérique.

Quand vous signalez ce que vous copiez, vous aidez Access Copyright à rémunérer les créateurs et les éditeurs dont les œuvres alimentent et nourrissent l'étincelle de l'imagination et de la curiosité chez vos étudiants.

Si nous ne savons pas ce qui est copié, nous ne pouvons pas savoir qui il faut payer.

En se fondant sur les données recueillies lors de sondages de copie semblables, Access Copyright distribue, aux créateurs et éditeurs particuliers dont la vision a engendré les œuvres ayant fait l'objet de copies déclarées, les redevances payées par les établissements d'enseignements.

Le sondage est rapide et simple. Voici tout ce qu'il y a à faire :

- 1 copiez la page contenant le plus de renseignements sur le droit d'auteur (comme ISBN, © date, maison d'édition)
OU
si vous ne trouvez pas la page titre ou la page du droit d'auteur, il suffit de copier la première page du document à reproduire
- 2 remplissez un autocollant du sondage
- 3 apposez l'autocollant au **verso** de cette page et déposez-la dans la boîte de collecte.

Merci de votre collaboration et de votre participation.

PARCE QUE PAYER LE CRÉATEUR, ÇA COMPTE.

Des questions au sujet du sondage?
Communiquez avec votre coordonnateur du sondage ou consultez le site www.accesscopyright.ca/s12.
Depuis plus de 30 ans, Access Copyright demeure la voix collective des créateurs et éditeurs canadiens déterminée à simplifier l'utilisation de contenu à des fins éducatives.

PARCE QUE PAYER LE CRÉATEUR, ÇA COMPTE.

access©

VEUILLEZ DÉPOSER LES COPIES DU SONDAGE DANS CETTE BOÎTE

MERCI DE PARTICIPER AU SONDAGE.
LES RENSEIGNEMENTS AINSI RECUEILLIS FONT EN SORTIE QU'ACCESS PEUT PAYER LES CRÉATEURS ET ÉDITEURS APPROPRIÉS QUAND LEURS ŒUVRES SONT UTILISÉES.

Voici tout ce qu'il faut faire :

- ✓ 1 copiez la page contenant le plus de renseignements sur le droit d'auteur (comme ISBN, © date, maison d'édition)
OU
si vous ne trouvez pas la page titre ou la page du droit d'auteur, copiez simplement la première page du document à reproduire
- ✓ 2 remplissez un autocollant du sondage
- ✓ 3 apposez l'autocollant au verso de cette page et déposez-la dans cette boîte.

DATE DE DÉBUT DU SONDAGE : _____
DATE DE FIN DU SONDAGE : _____

DES QUESTIONS? Communiquez avec votre coordonnateur du sondage : _____ ou info@accesscopyright.ca

access©

UTILISEZ UN AUTOCOLLANT POUR CHAQUE ŒUVRE QUE VOUS COPIEZ.

J'ai copié page(s) de cette publication.

J'ai reproduit jeux de copies.

Date : _____

Veillez apposer l'autocollant au **verso** de la page titre/page du droit d'auteur ou la première page du document copié.

PARCE QUE PAYER LE CRÉATEUR, ÇA COMPTE.

access©

PARCE QUE PAYER LE CRÉATEUR, ÇA COMPTE.

Nous avons besoin de vous : responsabilités du coordonnateur

- Placez une affiche et une boîte de collecte avec des autocollants près de tous les photocopieurs de votre école.
- Videz les boîtes de collecte et rajoutez des autocollants s'il le faut.
- Veillez à ce que les éducateurs participent au sondage en les encourageant et en leur rappelant de le faire.
- À la fin du sondage mettez toutes les copies du sondage dans l'enveloppe Purolator fournie à cet effet pour qu'elles soient prêtes pour le ramassage.
- Veuillez indiquer les détails de votre école sur le bordereau d'expédition prépayée fourni et communiquez avec Purolator pour demander la cueillette.

Nous avons besoin de vous : responsabilités des enseignants

- Chaque fois qu'un enseignant fait une copie papier à partir d'une source papier ou numérique, il doit simplement suivre les étapes suivantes :

1. Copiez la page contenant le plus de renseignements sur le droit d'auteur (comme ISBN, page ©, maison d'édition).

OU

si vous ne trouvez pas la page titre ou la page du droit d'auteur, il suffit de copier la première page du document à reproduire.

2. Remplissez un autocollant du sondage.
3. Apposez l'autocollant au **verso** de cette page et déposez-la dans la boîte de collecte.

UTILISEZ UN AUTOCOLLANT POUR CHAQUE ŒUVRE QUE VOUS COPIEZ.

J'ai copié page(s) de cette publication.

J'ai reproduit jeux de copies.

Date : _____

Veillez apposer l'autocollant au **verso** de la page titre/page du droit d'auteur ou la première page du document copié.



access ©



Au sujet d'Access Copyright

- Depuis plus de 30 ans, Access Copyright demeure la voix collective des créateurs et éditeurs canadiens.
- Nous sommes résolus à défendre leur droit à une rémunération pour l'utilisation de leurs œuvres.
- Nous sommes déterminés à distribuer équitablement des redevances aux créateurs et aux éditeurs.

access ©

Nous sommes là pour aider

Appelez-nous : 1-800-893-5777.

Envoyez-nous un courriel : Info@accesscopyright.ca

Visitez : www.accesscopyright.ca/k12

access©

Merci de votre collaboration et
de votre participation.

PARCE QUE
PAYER **LE**
CRÉATEUR,
ÇA COMPTE.